

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment

Convoqué s'est réuni en session ordinaire Le vendredi 10 juillet 2020 à 19 heures 30

Selon convocation du 06 JUILLET 2020 sous la présidence de Mr MORGAT-FABRE Cyril
représentant Mme DEMOUSSEAU Josiane

Membres	11
Présents	09
Représenté	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Abstentions	

M me PERRIN Marie a été élue secrétaire

PRESENTS : Mmes BERGER Martine, DAUBY Marie-José, MANNEQUIN Aurélie,
MARTIAL-BEVIN Danièle, PERRIN Marie

Mrs DAUBY Pascal, MOURGAUD Jean Luc, MORGAT Cyril, , TREVISIOL Guillaume.

ABSENTS : MME DEMOUSSEAU Josiane, Mr TIEULON Anthony

Pouvoir : Mme DEMOUSSEAU Josiane donne pouvoir à Mr MORGAT-FABRE Cyril

DELIBERATION N° 2020-013 en date du 10 juillet 2020 Portant sur la » désignation des délégués
élections sénatoriales

Monsieur le Président donne lecture du décret n° 2020-812 en date du 29 juin 2020 qui
convoque les conseillers municipaux pour désigner leurs délégués titulaires et suppléants en
vue de l'élection des sénateurs, ainsi que de l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2020

selon l'article R,133 le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil
municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes :

Président : MR MORGAT-FABRE Cyril

MME BERGER Martine

MME MARTIAL-BEVIN Danièle

MME MANNEQUIN Aurélie

MR TREVISIOL Guillaume

ELECTION DES DELEGUE TITULAIRE

Monsieur le Président a ensuite invité le conseil a procédé au scrutin secret et à la majorité
absolue des suffrages à l'élection d'un délégué, le dépouillement du vote a donné le résultat

ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :10

bulletins blancs ou nuls :0

suffrage exprimés : ..10

majorité absolue :..06

ONT OBTENUS :

MME DAUBY Marie José 10 voix

MME DAUBY Marie José

ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu et a déclaré accepter le mandat,

ELECTIONS DES DELEGUES SUPPLÉANTS

il a été ensuite procédé dans les mêmes formes à l'élection de trois délégués suppléants :

nombre de bulletins trouvé dans l'urne : 10

bulletins blancs ou nuls :

suffrage exprimés :... 10

majorité absolue :... 06

ONT OBTENUS

Mme MARTIAL-BEVIN Danièle 10 voix

Mr DAUBY Pascal 10 voix

Mr TREVISIOL Guillaume 10 voix

Mme MARTIAL-BEVIN Danièle, Mr DAUBY Pascal, Mr TREVISIOL Guillaume ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus et ont déclarés accepter le mandat

Reçu à la préfecture le 15/07/2020

DELIBERATION N° 2020-014 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS »

Monsieur le Président expose au conseil municipal qu'il convient de proposer à la Directions des Services Fiscaux une liste de commissaires chargés de participer à la commission des impôts directs en nombre double de ceux qui seront désignés par les services fiscaux. Sont proposés comme membres :

TITULAIRES

1 Mme DAUBY Marie José 3 place du 19 mars 1962

2 Mme AUSSUDRE Virginie 2rue des haras

3 Mr TASSI Vincent 2 le Mas Mauvy

4 Mme DAUBY Monique 4 Bordessoulle

5 Mr MORGAT Dominique 2 le Coudert

6 Mme BOUDOT Carine 18 le Poux

7 Mme MANNEQUIN Aurélie 4 chez Cruaud

8 Mr TREVISIOL Guillaume 6 le coudert

9 Mr BEVIN Daniel 9 le Reclaudis

10 Mr DAUBY Pasacal 17 la Roche

11 Mr MARJAULT Frédéric 6 lascoux

12Mr MARJAULT Daniel 1 lascoux

SUPPLEANTS

13 Mr DELAHAYE Yannick les Grandes Prades

14 Mme DELAHAYE Pascale 5 Chez Mayaud

15 Mme PERRIN Marie 17 rue des jardins

16 Mme GALATEAU Catherine 6 la Roche

17Mme DAUBY Lolita 17 la Roche

18 Mme DELAHAYE Myriam 2 place du 19 mars 1962

19 Mr CESTRIERES Claude 11 la Roussellerie

20 Mme COULAUD Monique 6 route de l'autobus

21 Mr SCHMIDT Eberhard 13 les Petits Caires

22 Mme TREVISIOL Angélique 6 le coudert

23 Mr LEGER Claude 11 chemin du Camp de César

24Mr MARJAULT Frédéric 13 route de l'autobus

Reçu à la préfecture le 15/07/2020

DELIBERATION N° 2020-015 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES
SIDEPA LA GARTEMPE »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner 2 délégués pour représenter la commune au syndicat
intercommunal de distribution eau potable et d'assainissement de la Gartempe (SIDEPA LA
GARTEMPE)

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant
donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER
MAGNAZEIX :

TITULAIRES : MME BEVIN Danièle
Mr DAUBY Pascal

SUPPLEANTS : MR MORGAT-FABRE Cyril
Mr MOURGAUD Jean-Luc

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-016 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES
SYNDICAT COURL-GART-EAU »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour
représenter la commune au syndicat COUL-GART-EAU

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant
donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER
MAGNAZEIX :

Mr DAUBY Pascal

Mme BEVIN Danièle

Reçu à la préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-017 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES
SMIPAC »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner un délégué pour représenter la commune au syndicat mixte
intercommunal parc d'activités La Croisière (SMIPAC)

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant
donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER
MAGNAZEIX :

MR TREVISIOL Guillaume

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-018 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES AU SEHV »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2),

Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne,

Monsieur le Président informe que la commune doit désigner UN représentant(s) pour siéger au Secteur territorial Energies (NORD/ SUD/ EST/ OUEST/ SUD-EST) du SEHV.

Le conseil ayant procédé à cette désignation, ont donc été choisis pour représenter la commune de SAINT LEGER MAGNAZEIX, au Secteur Territorial Énergies du SEHV :

Représentant(s) : Mme MANNEQUIN Aurélie

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-019 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES AFPAR »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner deux délégués pour représenter la commune à l'association en faveur des personnes âgées (AFPAR)

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER MAGNAZEIX :

Mme MANNEQUIN Aurélie

Mme DAUBY Marie José

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-20 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES NATURA 2000 »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner de un délégué titulaire et de un délégué suppléant pour représenter la commune à la commission NATURA 2000

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER MAGNAZEIX :

TITULAIRE : Mr MOURGAUD Jean Luc

SUPPLEANT : Mr DAUBY Pascal

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-21 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE PANDEMIE SECURITE ROUTIERE »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner des correspondants pour représenter la commune lors de réunions DEFENSE- CITOYENNETE- PANDEMIE- SECURITE ROUTIERE

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER MAGNAZEIX :

DEFENSE : Mr MORGAT-FABRE Cyril

PANDEMIE : Mme MANNEQUIN Aurélie

SECURITE ROUTIERE : M TREVISIOL Guillaume

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-22 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES COMMISSION SE SUIVI DE SITES URANIFERES »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner de un délégué titulaire et de un délégué suppléant pour représenter la commune à la commission de suivi des sites uranifères

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER MAGNAZEIX :

TITULAIRE : Mme BEVIN Danièle

SUPPLEANT : Mr TREVISIOL Guillaume

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-23 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES ASSOCIATION DES SAINT LEGER DE FRANCE »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner de délégué pour représenter la commune à l'association des Saint Léger de France et d'Ailleurs

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER MAGNAZEIX :

Mme BERGER Martine

Mme PERRIN Marie

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-024 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES PAYS DU HAUT LIMOUSIN »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner de délégué pour représenter la commune au PAYS DU HAUT LIMOUSIN

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER

MAGNAZEIX :

Mme DAUBY Marie José

Mme BEVIN Danièle

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-025 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « NOMINATION DES DELEGUES ATEC »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner de délégué pour représenter la commune à l'agence technique départementale de la Haute Vienne (ATEC)

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER

MAGNAZEIX :

Mr MOURGAUD Jean-luc

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-026 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS »

Vu le code général des Collectivités territoriales

Considérant la nécessité de désigner de délégué pour représenter la commune à la commission intercommunale des impôts directs

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de SAINT LEGER

MAGNAZEIX :

TITULAIRE : MR MORGAT-FABRE Cyril

SUPPLEANT : Mme PERRIN Marie

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

DELIBERATION N° 2020-027 en date du 10 JUILLET 2020 portant sur « DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE »

M. Le président expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

-Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide , pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

-D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

-De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

-De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

-De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

-D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

-De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 euros

-De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

-De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

-De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros

-D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles .

Reçu à la Préfecture le 17/07/2020

LETTRES ET QUESTIONS DIVERSES

Revoir la délibération de délégation du conseil au Maire

Cadeau de départ en retraite de Mme BERTON Mireille

Repas des anciens a voir distribution de colis

Revoir les manifestations

Château d'eau du Coudert : définir les autorisations d'accès et établir un règlement des prélèvements d'eau .